

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 FÉVRIER

LE VOTE DE CONFIANCE

Que signifie le vote qui a suivi l'interpellation de M. de Jouvencel, député de la gauche radicale ?

Ce zélé défenseur des pouvoirs publics détenus par ses amis réclamait des mesures exceptionnelles, et dans des termes tellement extraordinaires, que le gouvernement lui-même en a senti le ridicule.

M. Floquet n'a pas accepté l'ordre du jour présenté par M. de Jouvencel, et il lui en a préféré un autre dont la principale qualité est d'être vague :

« La Chambre, confiante dans la fermeté du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Comme indication politique, cela ne dit pas grand chose ; mais en somme la confiance y est.

Cela suffisait à M. Floquet.

Que vaut cette confiance, que 289 députés ont déclaré éprouver ?

Il est évident qu'elle n'est pas bien lourde.

Les modérés et les opportunistes ont voté pour le cabinet parce qu'ils ne se sentaient pas en état de saisir la succession ministérielle.

Radical pour radical, ils se sont dit : autant garder Floquet.

Le cabinet n'a donc pas lieu d'être fier d'un vote qu'il aurait mieux fait de ne pas solliciter, puisque la Chambre n'avait point fait acte de méfiance contre lui.

Qu'un gouvernement réclame du Parlement un vote de confiance, parce qu'un candidat officiel a été battu dans une élection par le candidat de l'opposition, c'est tout-à-fait anormal.

C'est une preuve de faiblesse, c'est un signe d'affolement.

Le cabinet se sent malade et il éprouve le besoin, à tout propos, de faire délivrer par la Chambre un certificat de bonne santé ; n'est-ce pas un spectacle digne de risée ?

Cette pitoyable journée, dans laquelle M. Floquet et ses collègues ne restent à table que parce que les opportunistes ne veulent pas manger leurs restes, s'est compliquée du dépôt précipité d'un projet de loi tendant à établir le scrutin d'arrondissement.

Seconde preuve d'affolement.

Quand on pense que les élections ne doivent avoir lieu qu'en octobre, on a le droit de sourire en voyant le gouvernement déposer ce projet au lendemain de l'élection du général Boulanger.

Il est par trop évident que c'est contre lui surtout qu'on se prépare à tripatouiller la matière électorale.

Qu'y a-t-il de plus : la question de confiance ou le dépôt du projet modifiant le scrutin électoral ?

Il nous paraît que les deux choses se valent, mais ce qu'il y a de certain, c'est que la confiance manifestée par la Chambre n'aura point d'échec dans le pays, c'est que le cabinet et les 289 députés qui le soutiennent sont en train de se faire une impopularité dont les élections générales, quel que soit le mode du scrutin, leur donneront la mesure.

Contrats séculaires

La grande majorité de la presse française a apprécié dans les termes les plus respectueux, et souvent les plus émus, le deuil qui vient de frapper l'Autriche et la dynastie de Habsbourg. Parmi les appréciations, nous devons citer en première ligne celle du *Temps*, et le rapprochement éloquent que fait ce journal républicain entre cette perte et celle que la France a subie en 1842 et qui devait avoir tant de con-

séquences funestes pour la sécurité et la fortune de notre pays, mérite d'être médité :

« L'archiduc Rodolphe n'était pas seulement le rejeton d'une race illustre qui unit dans ses veines le sang des Habsbourg et celui des Lorrains, qui remonte à Marie-Thérèse, à Léopold, à Charles-Quint d'un côté, aux grands Guise de l'autre. Prince, il l'était et il avait conscience de l'être. Il se sentait, il savait qu'en fait d'origines royales il n'y en a qu'une en Europe plus illustre que celle de la maison dont il était issu : je veux parler de cette lignée française qui remonte de mâle en mâle jusqu'au premier fondateur de la dynastie capétienne, il y a près de mille ans. »

Le *Temps* ajoute :

« Quand un accident enlevait tout aussi soudainement le duc d'Orléans le 13 juillet 1842, chacun sentait que ce n'était pas uniquement un prince aimé de tous, c'était l'espoir d'une dynastie et l'avenir d'un régime. En Autriche, il n'en est pas ainsi. Le trône des Habsbourg repose d'aplomb sur le loyalisme héréditaire de leurs sujets. Il y a un contrat séculaire passé entre cette maison et ces peuples. »

Le *Temps* pense-t-il que la France ait gagné quelque chose à répudier son loyalisme et à rompre un contrat non moins séculaire ?

INFORMATIONS

CRISE MINISTÉRIELLE

Suivant les bruits recueillis par les journaux, M. Sigismond Lacroix et M. Tirard entreraient dans le Cabinet.

M. Rouvier remplacerait M. Peytral aux finances ; M. Ricard serait disposé à accepter la succession de M. Ferrouillat à la justice. On voudrait amener M. Floquet à abandonner l'intérieur, et à prendre l'étranger, tout en

conservant la présidence du conseil.

Le petit Goblet serait pourvu d'un autre portefeuille.

Toutes ces combinaisons n'ont rien de positif, mais dénotent un grand désarroi dans le gouvernement.

LE DUEL LAGUERRE-LACROIX

Jedi, au cours de la séance publique, il s'est produit un incident qui aura probablement des suites.

Lorsque M. Laguerre, à la tribune, affirmait que la majorité obtenue par le général Boulanger s'appuyait surtout sur l'élément républicain, M. Lacroix s'écria : « Vous savez bien que c'est un mensonge. »

M. Laguerre a chargé MM. Laisant et Le Hérisse de demander des explications à M. Lacroix, qui, de son côté, a constitué comme témoins MM. Labordère et Clémenceau.

La rencontre a eu lieu hier matin à 9 heures, aux environs de Paris. Deux balles ont été échangées sans résultat.

C'était jedi la cinquième fois que la Chambre votait un ordre du jour de confiance au ministère actuel, à la suite d'une interpellation.

Mais la confiance n'en est pas venu pour cela dans le pays.

L'*Intransigeant* dit que le général Boulanger a reçu à l'occasion de son élection près de deux mille télégrammes et quinze mille lettres de félicitation.

L'AFFAIRE BARRÈME

Nous apprenons que le parquet de Lille a renoncé à poursuivre les recherches qui avaient été commencées à la suite des révélations faites à Dunkerque par M. Chapelet.

Ces révélations ont été énergiquement démenties par tous les intéressés dans tous les

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

VII

SAUVÉ !

Cornélie rentra désespérée dans la maison de David Dazelaër. Ce projet d'évasion manqué, Jacob blessé, il lui sembla qu'elle ne devait plus rien attendre. D'ailleurs, la circonstance si favorable de l'absence du commandant pouvait ne point se représenter d'ici à un temps éloigné. Tout concourait à l'abattre, et lorsqu'elle serra ses frères dans ses bras, tous quatre pleurèrent à sanglots. David comprit à leur contenance, à l'affliction de leurs visages, que le plan conçu avec tant de soin avait cependant avorté. Il n'essaya point de les consoler lorsqu'il les revit durant le repas du matin. Avec la véritable délicatesse de l'affection qui reçoit les confidences sans aller au-devant, David les quitta plus vite que d'habitude, feignant d'être fort occupé de quelques réparations que les maçons faisaient à un bâtiment

situé dans la cour.

Sa femme imita sa discrétion, et les enfants de Grotius demeurèrent dans la grande salle, l'esprit rempli de tristesse, le cœur gonflé de larmes.

L'arrivée de Jacob opéra une diversion.

Le bras du harponneur était en écharpe, mais son visage reflétait une sérénité parfaite.

— Soyez sans inquiétude, mademoiselle, dit-il, j'ai couru sitôt mon arrivée chez un docteur, que j'ai eu souvent occasion d'obliger. Il aime les objets rares, et je lui ai rapporté plus d'une curiosité de mes voyages dans le Nord : des peaux d'oiseaux, des pierres bizarres, des fourrures. En voyant mon bras blessé, il a secoué la tête :

« — Eh bien ! toujours mauvaise tête ? »

« — Toujours. »

« — Où as-tu reçu cette balle ? »

« — Dans le bras. »

« — Triple sot ! Je le vois bien ; je te demande dans quelle circonstance. »

« — A la pêche, ai-je répondu. »

« — Fort bien ! Le poisson que tu prétendais prendre à l'appât t'a répondu par un coup de mousquet... Garde ton secret, mon garçon... Je n'ai, moi, qu'à te panser le mieux

possible... Heureusement rien de grave. Les chairs seules sont transpercées... trois jours de repos... »

« — Il n'y a qu'un malheur, docteur, ai-je répondu, c'est que je ne puis pas me reposer. »

« — Tu peux, du moins, ne point fatiguer ton bras ? »

« — Peut-être. »

Là-dessus me voilà tranquille. Jacob reste à votre service. Tantôt je me ferai passer dans la barque d'un ami, et j'irai vendre du poisson à la citadelle. Soyez tranquille ! Ter-Gois ne s'apercevra pas que j'ai le bras endommagé. Il serait capable, le sorniois, de se rappeler le coup de mousquet de la nuit.

Cornélie respira. La pensée que le harponneur pouvait avoir le bras brisé, rester peut-être infirme toute sa vie, la troublait et la tourmentait. Elle savait le matelot dur à la souffrance ; quant à son sang-froid, elle pouvait y compter.

Jacob resta longtemps avec les enfants de Grotius ; il allait les quitter, quand, avisant une barque sur le fleuve, il s'écria :

« — Je ne me trompe point, voici votre mère. »

Jacob voulut se retirer, Dietrich l'en empêcha.

« — Qui sait si nous n'aurons pas besoin de toi, dit-il. »

Le harponneur répondit :

« — C'est bon ; je file mon nœud dans le jardin, vous saurez où me hêler. »

Marie venait d'aborder. Ses enfants allèrent au-devant d'elle. Elle les embrassa gravement. Une résolution froide, implacable, se lisait sur son visage où d'ordinaire dominait la douceur. Quelques rares paroles s'échangèrent entre elle et Cornélie. On eût dit qu'une pensée tyrannique la distrairait en ce moment de sa tendresse maternelle.

« — Où est David ? demanda-t-elle. »

Pieter le montra causant avec des ouvriers.

« — Va le chercher, Dietrich. »

L'enfant courut et rentra bientôt suivi de Dazelaër.

« — Mon ami, lui dit Marie, l'heure de me prouver votre dévouement d'une façon aveugle, absolue, vient de sonner... Grotius sera ce soir dans votre maison, ou j'aurai perdu pour lui tout espoir de délivrance... »

« — Il se pourrait... »

« — Au moment de tenter cette évasion, je

interrogatoires qu'ils ont subis. L'innocence du commerçant qu'accusait M^{lle} Jeanne G... est aujourd'hui parfaitement établie.

On prétend, mais nous ne répétons ceci que sous réserve, que cette personne aurait voulu se venger d'un amant qui l'avait abandonnée.

Mais, et voilà où l'affaire devient tout à fait merveilleuse, on assure que Jaume aurait découvert, depuis son arrivée à Lille, une nouvelle piste, la bonne, cette fois.

Jaume restera en permanence dans le Nord ; vendredi soir, il s'est rendu à Fourmies où il doit poursuivre ses recherches.

LA PREMIÈRE CRÉMATION A PARIS

Le four crématoire du Père-Lachaise a consumé jeudi son premier cadavre, celui d'un garçon de onze ans, nommé Jacoby, de la secte des Tartares Bachkire dont la famille habite Paris. Voici dans quelles conditions s'est opérée cette cérémonie qui répugne à nos mœurs. Le corps a été placé à midi vingt minutes sur une toile d'amiante, reposant elle-même sur une plaque de fer. Le tout a été mis dans le four. Le foyer, rapidement incandescent, a été poussé jusqu'à la température excessive de 800°.

C'est le malheureux père, en proie à une douleur profonde, qui a lui-même approché l'allumette qui devait enflammer le bûcher. Après une heure et demie, l'opération étant terminée, on a laissé refroidir l'appareil et on a recueilli les cendres (2 kilogrammes environ), pour les déposer dans le caveau municipal du cimetière, jusqu'à ce que la famille puisse les retirer.

LA MORT

du prince héritier d'Autriche

La version qui court maintenant à Vienne, c'est que le prince Rodolphe n'est point mort d'une attaque d'apoplexie, qu'il ne s'est point suicidé, mais qu'il a été tué. Les conditions de ce meurtre ou de cet assassinat restent encore mystérieuses.

D'après les dépêches reçues par le *Figaro*, le prince Rodolphe aurait été frappé à la tête d'un coup de feu. Il lisait, assis dans son lit. Son appartement était au rez-de-chaussée. La balle, tirée du dehors, après avoir brisé les carreaux de la fenêtre, aurait fracassé la partie postérieure de la tête du prince.

On ne tardera pas à connaître exactement la vérité.

Complétons le récit ci-dessus et la dépêche du *Figaro*, par cet extrait de la correspondance de notre confrère :

« En exécutant l'ordre du prince relatif aux préparatifs de chasse, Loscheck dit :

rassemble mon courage. Imité-moi tous, n'ayez ni surprise ni défaillance. Nous aurons le temps plus tard de nous étonner, de pleurer, ou d'admirer et de nous réjouir.

— Grotius ?

— Ne connaît pas même mon projet. Avant de l'en prévenir, j'ai voulu pouvoir lui affirmer que toutes mes précautions étaient prises.

— Parlez, commandez, reprit David.

— Mon mari trouvera immédiatement ici un travestissement pouvant le rendre méconnaissable.

— Rien de plus aisé, j'achète le costume d'un de mes ouvriers.

— Un bateau l'attendra près de la rivière.

— Je choisirai un homme tout dévoué, qui restera au cabaret en attendant son passager.

— Vous préparerez des lettres pour vos amis de Bruxelles et d'Anvers.

— Ce sera fait. A Anvers, il descendra chez Nicolas Grevingovius, notre vieil ami. Est-ce tout ?

— Il me faut tout l'or que vous possédez aujourd'hui.

David sourit.

— Je vais appeler ma femme, elle garde la clef du coffre de fer.

« — Monseigneur, il y a deux hommes dans le jardin.

« — Ce sont les garde-chasse ; donne-moi les lettres.

« Et le prince s'assit dans son lit pour lire.

« Jean Loscheck sortit de la chambre et, en passant par le salon, dit au prince Hoyos :

« — Monsieur le comte, il y a des gens dans le jardin qui ne me reviennent pas. »

« Au même instant on entendit un coup de feu. On se précipita dans la chambre de l'archiduc. Les carreaux étaient cassés, le prince était mort... On avait tiré sur lui du dehors, et comme il lisait assis dans son lit, le dos tourné du côté de la fenêtre, on avait eu le temps de viser... »

« ... Voilà, dit le correspondant, ce que j'ai appris dans des endroits où l'on sait tout... » et il ajoute qu'il peut fournir d'autres preuves.

Le prince est donc bien mort assassiné.

D'après une dépêche reçue par le *National*, la vérité serait que l'archiduc s'est battu en duel avec le prince Auersperg, dont la fille serait enceinte de lui.

C'est impossible ! le coup mortel a atteint le prince par derrière la tête.

Complication. — On écrit de Vienne :

« La population continue à ne pas vouloir croire à la version officielle et les bruits les plus extraordinaires circulent.

« On a annoncé ainsi à plusieurs reprises le suicide du prince Schwarzenberg qui n'est pas plus vrai que celui du prince Auersperg. Par contre, on parle beaucoup d'une disparition assez singulière : la baronne Marie W... aurait disparu depuis mardi. »

On mande de Londres :

« Par suite du désir exprimé par l'empereur François-Joseph que les funérailles aient un caractère privé, le prince de Galles a renoncé à son voyage à Vienne.

« Un service aura lieu à la chapelle autrichienne, à la même heure que le service célébré à Vienne.

« Les membres de la famille royale, le corps diplomatique et les ministres y assisteront probablement.

« Parmi les visiteurs qui se sont présentés aujourd'hui à l'ambassade d'Autriche, on a remarqué l'impératrice Eugénie, qui a exprimé ses vifs sentiments de condoléances.

« Le roi et la reine des Belges sont arrivés à Vienne. »

Les dépêches de Rome, de Lisbonne, de Berne et des autres capitales de l'Europe signalent la profonde émotion qu'a causée la nouvelle.

A Rome, la Chambre a levé sa séance en signe de deuil ; à Berlin, le président du

L'excellente créature arriva, répondit par un sourire à la demande de son mari, puis, ouvrant un meuble, elle en tira une cassette qu'elle remit à Marie.

— Tout ceci est à vous, lui dit-elle, nous n'avons besoin de rien.

Marie rassembla une somme importante et dit à David :

— Vous placerez cette bourse dans les nouveaux vêtements de Grotius.

Lorsqu'elle eut prévu et combiné les moindres détails concernant la fuite de son mari, après son arrivée à Gorcum, elle ajouta :

— Je vais expédier des livres à mon mari.

Dazlaër la regarda surpris : expédier des volumes, à quoi bon ? puisque le jour même le prisonnier devait quitter la citadelle. Une jeune fille, depuis longtemps au service de Marie, apporta, aidée par un serviteur, le coffre servant à renfermer les volumes de Grotius, soit qu'on en expédiât à Lœvestein, soit qu'ils en revinssent après avoir servi aux études du prisonnier.

Ce coffre avait trois pieds et demi de long. Solidement fait, garni de charnières et de bandes de fer, il pouvait supporter un poids considérable.

Reichstag a prononcé l'oraison funèbre du défunt.

De Moscou, on écrit que la *Gazette de Moscou*, dont on connaît l'influence, exprime ses sympathies pour l'empereur François-Joseph et l'invite à se rapprocher de la Russie, qui a sauvé en 1849 le trône des Habsbourg et qui n'a jamais convoité la possession des terres autrichiennes.

D'autre part, M. Goblet a rendu visite à M. le comte Hoyos, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, pour lui porter personnellement ses condoléances au sujet de la mort de l'archiduc Rodolphe. Le ministre des affaires étrangères avait déjà transmis à M. le comte Kalhoky les condoléances du gouvernement français.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Aujourd'hui lundi 4 février, dernier délai pour l'inscription ou la vérification des listes électorales. Les mairies seront ouvertes jusqu'à minuit.

TEMPÉRATURE. — Après une nuit de tempête accompagnée de pluie et de grêle, la journée d'hier a été des plus mauvaises. Il soufflait un vent glacial, et vers 11 heures 1/2 il est passé une tempête de neige qui a blanchi un instant le sol et les toits en moins d'une demi-heure ; mais la pluie qui l'avait précédée et qui l'a suivie a tout fait disparaître.

Le baromètre est toujours fort bas.

Publications de mariage.

Lucien Lamarque, employé de commerce, de Saumur, et Marie-Henriette-Eugénie Gailhac, sans profession, de Paris.

Louis-Marie Poivret, sous-lieutenant au 48^e dragons, détaché à l'École de cavalerie, et Hortense-Augustine-Marie Guenard, sans profession, de Nevers (Nièvre).

François-Georges-Edmond Lamy, employé de commerce, et Joséphine-Jeanne Outhier, sans profession, tous deux de Saumur.

Henry Ory, épicière, et Anne-Marguerite Guérineau, couturière, tous deux de Saumur.

Henry Gigault, propriétaire, de Saumur, et Victoire-Joséphine Levesque, sans profession, de Châteaugontier (Mayenne).

ASSASSINAT A MURS

Vendredi soir, 1^{er} février, M. Richou, boulanger aux Ponts-de-Cé, faisait sa distribution de pain dans le village de La Tremblaye, commune de Murs. En arrivant devant la cour de M^{me} veuve Aubry, il sonna de la corne. Contrairement à l'habitude, personne ne parut. Le boulanger sonna de nouveau. Point de cliente.

— Mon ami, dit Marie au vieux serviteur, prends une vrille, et pratique en haut de ce coffre, proche du couvercle, un certain nombre de trous.

Les enfants se regardèrent avec surprise. Le domestique obéit. Marie surveilla son travail, en parut satisfaite, puis elle prit au hasard, dans la bibliothèque, des volumes dont elle remplit le coffre.

D'habitude, elle apportait plus de soin dans son choix. Cette fois, on eût dit qu'il ne lui importait guère quels ouvrages elle expédierait à Lœvestein.

— Tu vas m'accompagner dans l'île, dit-elle au domestique, et toi seul, entends-tu, toi seul surveilleras ce coffre au moment où l'échange des livres ayant été fait à la citadelle, tu le placeras dans le bateau.

— Je vous le promets, madame.

Marie redoutait de s'attendrir, de dépenser par avance les forces de son âme. Lorsque tout fut prêt, elle serra cependant avec une tendresse profonde les mains de David et de sa femme.

— Soyez bénis ! à jamais bénis ! leur dit-elle.

(A suivre).

Alors il pénétra dans la maison. Il aperçut la pauvre femme étendue sans mouvement sur le carreau de sa chambre, les jupons relevés par dessus la tête. Aussitôt il s'empressa d'avertir les voisins. Une dizaine de personnes accoururent. On alla prévenir le cousin Louis Saillant, cultivateur, qui habite dans le village même. Une heure ou deux après, Saillant revenait avec M. le docteur Vetault et M. Girard, neveu de M^{me} Aubry.

Le médecin reconnut que tout le côté gauche du crâne avait été broyé ; le sang avait jailli dans la chambre en abondance.

D'après le médecin, le crime remontait à 24 heures. C'est donc jeudi soir que la veuve Aubry a été assassinée. Ce jour-là, des personnes l'ont encore vue à 5 heures après midi.

La gendarmerie fut prévenue. Elle put constater que chaque chose était à sa place dans la chambre. Seule, l'armoire avait été ouverte. Le linge n'avait point été dérangé. On avait mis directement la main sur l'argent, renfermé dans une petite boîte et sur un paquet de papiers.

Le maréchal des logis Négrin crut devoir interroger le neveu et le cousin. Celui-ci devait hériter de la veuve, qui n'avait qu'un usufruit. De plus, Saillant devait à la veuve 4,000 francs. On a trouvé le billet signé Saillant, sur lequel il avait naguère versé un acompte de 500 francs.

Pressé de questions, Saillant eut une attitude si étrange et des propos si embarrassés que M. Négrin crut devoir le garder.

Saillant (Louis) est âgé de 45 ans. Son arrestation cause une vive émotion à Murs et aux Ponts-de-Cé. (Union de l'Ouest.)

ANGERS. — Police correctionnelle. — Samedi venait l'affaire du facteur Guiochet. Guiochet a été acquitté par le tribunal, comme n'étant pas coupable du détournement d'une lettre.

Alphonse Marais, l'ex-domestique de M. le marquis de Foucault, qui avait faussement acensé le facteur, a été condamné à 6 mois de prison et 46 francs d'amende ; son cousin Louis Marais, qui avait aidé à la fabrication du faux certificat, a été condamné à 45 jours de prison.

UN ARRIÈRE-PETIT-NEVEU DE FABRE D' EGLANTINE

Un arrière-petit-neveu de Fabre d'Eglantine, le conventionnel-poète que le tribunal révolutionnaire envoya à l'échafaud en 1794, comparait samedi devant le conseil de guerre du 9^e corps d'armée comme déserteur. C'est un véritable roman que cette désertion.

Fabre appartenait au 2^e régiment de cuirassiers, à Troyes, lorsqu'au mois de septembre 1887, il fut mandé par sa mère à Moscou, au chevet de son père mourant.

Il partit après avoir acheté des habits civils, et renvoyé au corps son uniforme, et chercha à gagner la Russie, muni d'un passeport périmé.

A la frontière russe, il fut arrêté et gardé jusqu'à ce que ses parents, prévenus, eussent répondu de lui.

Il arriva cependant à Moscou pour recevoir le dernier soupir de son père, petit-fils du général Fabre du premier Empire et restaurateur. Fabre demeura à Moscou pour venir en aide à sa mère.

Quelques mois plus tard, un de ses oncles, habitant Paris, lui laissa un héritage d'une dizaine de mille francs. Il rentra alors en France et, sachant sa mère à l'abri du besoin, se constitua prisonnier entre les mains des gendarmes de Meaux. Il fut conduit à son régiment qui, depuis sa désertion, tenait garnison à Niort.

Le parquet militaire a abandonné, à l'égard de Fabre, l'inculpation de désertion à l'étranger, les documents russes et allemands constituant la preuve — seule admissible en l'espèce — du séjour du déserteur à l'étranger, n'ayant pu être fidèlement traduits en français.

Il a donc été poursuivi pour désertion simple.

Devant le conseil, la mère de Fabre, qui a entrepris le voyage de Moscon à Tours pour être aux côtés de son fils pendant ce jugement, a fait entendre d'ardentes supplications en faveur de son fils. Son désespoir a profondément impressionné l'auditoire et les juges eux-mêmes.

Fabre a été condamné à deux ans de prison, minimum de la peine.

LA FAILLITE PELOUZE

Deux tribunaux de commerce, celui de la Seine et celui de Tours, avaient simultanément prononcé la faillite de M^{me} Pelouze.

La Cour de cassation fut saisie d'une demande en règlement de juge: elle a annulé le jugement de Tours, ainsi que tous les actes qui en étaient la conséquence et elle a maintenu les opérations de la faillite devant les juges consulaires de la Seine.

La décision de la Cour est fondée sur ce qu'il n'est pas démontré que M^{me} Pelouze ait transféré à Chenonceaux le siège de ses affaires et son principal établissement.

LA VENTE DE CHENONCEAUX

Samedi a eu lieu, à l'audience des criées du tribunal civil, l'adjudication définitive du château de Chenonceaux.

Les enchères ont eu peu d'animation; le château a été adjugé, pour la somme de 440,000 fr., à M^e Poirier, avoué du Crédit foncier.

Le second lot, comprenant une petite propriété dépendante du château, a été adjugé à M^e Mélin, moyennant la somme de 5,400 francs.

M^e Mélin agissait, nous a-t-on dit, pour le compte de M. Charles Toché, qui avait, on le sait, surenchéri d'un sixième sur le château lui-même.

LES VITICULTEURS DE FRANCE

Le syndicat des viticulteurs de France a adressé la lettre suivante à M. le ministre de l'Agriculture et à M. le ministre du commerce et de l'industrie:

« Monsieur le ministre,

« Dans la situation très critique que traverse la viticulture française avec les dispositions qu'ont les pays étrangers à inonder la France des produits frelatés, suralcoolisés, contre lesquels les droits de douane de deux francs par hectolitre est une défense insuffisante; en présence surtout des efforts que fait l'Italie pour introduire subrepticement sur notre marché des produits qu'elle cherche à faire transiter par les pays ayant des traités de commerce avec la France, l'annonce du projet douanier franco-tunisien devait attirer la sérieuse attention du syndicat des viticulteurs de France.

« Les viticulteurs redoutent un double péril: le premier, c'est que les vins italiens prennent, par un débarquement en Tunisie, la nationalité tunisienne et viennent ainsi inonder le marché français en déjouant les tarifs qui sont officiellement appliqués en France aux produits de l'Italie; le second péril, c'est que les nations ayant des traités de commerce avec la France, à savoir l'Espagne, le Portugal, la Suisse, l'Autriche-Hongrie, etc., qui écoulent en France leurs produits moyennant le droit déjà insuffisant de 2 francs l'hectolitre, ne puissent arguer de la clause de la nation la plus favorisée pour obtenir une nouvelle réduction de ce droit. S'il devait en être ainsi, il ne faudrait pas se dissimuler que ce serait la ruine de la viticulture française.

« Le syndicat des viticulteurs insiste donc pour que le projet franco-tunisien soit subordonné à des mesures telles que l'introduction des vins italiens en France par voie indirecte soit rendue impossible et qu'aucune nation ne puisse se prévaloir de ce régime pour exiger à son profit un abaissement des droits.

« Le syndicat des viticulteurs de France a l'honneur de vous prier, monsieur le ministre,

de vouloir bien soumettre ces considérations à l'examen du gouvernement.

» Veuillez agréer, etc. »

FAITS DIVERS

A PROPOS DE « BLEUS »

Un curieux a demandé à l'Intermédiaire des chercheurs d'où venait ce nom de bleus donné aux conscrits; l'Intermédiaire déclare ne pas connaître cette origine, mais rappelle, à ce propos, un certain nombre de locutions militaires curieuses et difficiles à traduire en langue vulgaire, comme: *La connaître dans les coins; couper à une corvée*; le verbe compliqué: *tâcher moyen de faire en sorte* et enfin la féminisation du mot appel. Dans l'armée on dit toujours l'appel est *faite*; la contre-appel se fera.

Pour en revenir au nom de *Bleus* donné aux conscrits, nous croyons qu'il tire son origine de ce que la plupart des jeunes recrues des campagnes arrivent au régiment vêtus de blouses bleues tout simplement.

UN NOUVEAU GENRE DE PARAPLUIE

On sait combien il est désagréable lorsqu'il fait froid, de garder la main hors de la poche pour tenir son parapluie.

Pour éviter ce désagrément, un inventeur a imaginé de munir le parapluie d'une rallonge qui permet au manche de s'appuyer sans le secours de la main, au défaut de l'épaule.

La main peut ainsi rester dans la poche et le parapluie exercer son action bienfaisante contre la pluie.

Personne n'ignore les fâcheux effets de la constipation. Ceux qui ne connaissent pas, au moins de réputation, le remède qui réussit si bien, les *Véritables Grains de Santé du Dr Frank*, si bien nommés, sauront qu'on les trouve dans toutes les pharmacies (1 fr. 50 la 1/2 boîte).

Tout le monde peut concourir

Quatre mille francs de prix sont offerts par le *Courrier Français illustré* aux auteurs des meilleurs anecdotes de 40 lignes maximum et des meilleurs dessins sur les sujets mis au concours par le *Courrier Français* dans son dernier numéro du 20 janvier. Tout le monde peut concourir en tenant compte des indications données dans ce numéro, qui contient 21 dessins de Henri Pille, Duez, Forain, Lunel, Heidbrinck, P. Quinsac, etc. Ce numéro de 24 pages donne *in extenso* les curieuses plaidoiries et le réquisitoire prononcés, il y a huit jours, devant la cour d'appel de Paris, à l'occasion du procès intenté au *Courrier Français* par le ministère public pour outrages aux bonnes mœurs.

Ce numéro, qu'on peut lire dans tous les cafés et brasseries, est vendu 1 fr. dans les kiosques, librairies et gares. Il sera envoyé contre même somme en timbres sur demande adressée à M. Jules Roques, directeur du *Courrier Français*, 14, rue Séguier, à Paris.

On trouve le *Courrier Français*, à Saumur, chez M. Chotard, rue de la Comédie.

A côté du mal — le remède!

Lanslebourg (Savoie), le 27 mai 1888. — Je souffrais depuis longtemps d'étourdissements, une boîte de vos *Pilules Suisses* à 1 fr. 50 les a fait disparaître complètement; je vous autorise à le publier. (Sig. lég.) J. B. ZAPILLON.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 3 février 1889.

La semaine finit en hausse très accentuée, mais ce sont surtout nos rentes qui ont été favorisées. Le 3 0/0 s'est élevé à 83.35; le 4 1/2 s'établit à 104.

Le Crédit Foncier a reçu, lui aussi, une vigoureuse impulsion; on le cote à 1,350. Les bénéfices nets du mois de décembre ont été de 2,254,336 fr., ce qui porte à 21,926,458 fr. le bénéfice net distribuable pour l'exercice 1888. Dans ces conditions, le dividende pourra être porté à 62 fr., c'est-à-dire au même chiffre que l'année dernière, malgré l'accroissement du nombre des actions.

La Société Générale se tient à 480; on constate à ce cours de nombreux achats au comptant, les capitalistes estimant qu'en raison des bénéfices de l'exercice écoulé et des nombreuses affaires que la Société prépare pour 1889, le pair de 500 fr. devra être rapidement atteint.

Après les succès que la Banque d'Escompte a obtenus dans les grosses opérations internationales qui se sont présentées ces temps der-

niers sur notre marché, on s'explique difficilement que les cours de cette Société n'aient pas encore atteint 600; il y a là une rectification de la cote qui s'impose à bref délai et le mouvement rapide de hausse qui vient de se produire pourrait bien amener la réalisation de ces prévisions.

La Société de Dépôts et Comptes courants s'arrête à 603.75. Par la stabilité des cours et la fixité du revenu, ce titre peut être assimilé à nos grandes obligations de chemins de fer; et pour un même produit, il coûte 170 fr. de moins.

La Banque de Paris a été très mouvementée. Après avoir fléchi à 877, elle reprend à 892.50.

D'après les renseignements communiqués par la Banque Parisienne et les Compagnies de Panama et de Suez, on prévoit un grand succès pour l'émission des 60,000 actions de la Société nouvelle. Les demandes sont venues en grand nombre, non seulement de France, mais encore de l'étranger.

Les obligations des Immeubles de France se sont avancées de 376 à 379.

La Foncière-Vie a créé un système d'assurances en cas de Vie avec capitalisation des bénéfices. Au terme convenu, la Compagnie remet à l'assuré, en outre du capital, la totalité des bénéfices acquis depuis l'origine du contrat, ces bénéfices sont capitalisés à 4 0/0.

La fièvre de l'or continue à faire des prodiges à Londres. Plusieurs actions des mines d'or de l'Afrique, émises à 25 francs, se sont enlevées de 300 à 1,500 francs. Sur le marché de Paris on est moins prompt à l'emballerment; toutefois quelques émissions récentes prouvent qu'il existe une clientèle pour les petits titres appelés à bénéficier d'une rapide plus-value.

L'obligation des Chemins de fer Economiques à 360 est susceptible d'une hausse qu'on n'évalue pas à moins de 15 francs.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 3 Février 1889.

Versements de 135 déposants (26 nouveaux), 36,337 fr. 44.

Remboursements, 34,784 fr. 78.

La Caisse paie 3 fr.75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Théâtre de Saumur

Tournées Saint-Omer (15^e année)

LUNDI 4 FÉVRIER 1889

Représentation extraordinaire avec le concours des Artistes de Paris

M^{me} J. SAIGNARD, MM. SAINT-OMER, LE BON, DECOUDUN, BESSY, HENRIEZ, etc.

Un Chapeau de paille d'Italie

Comédie en 5 actes, de Labiche et Marc Michel.

Mise en scène du théâtre des Variétés.

ON COMMENCERA PAR

LE PETIT VOYAGE

Comédie en 1 acte, de Labiche.

A 8 h. 3/4, *Un Chapeau de paille d'Italie*.

Bureaux, 7 h. 1/2; Rideau, 8 h.

Grand Théâtre d'Angers.

MARDI 5 FÉVRIER

Un Chapeau de paille d'Italie et le *Petit Voyage*, par la troupe Saint-Omer.

JEUDI 7 FÉVRIER

Le Pré aux clercs, opéra-comique.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 2 février:

TEXTE: *Courrier de Paris*, par Pierre Véron. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Nos gravures: Les obsèques de Cabanel; Le soixantième anniversaire du roi de Suède; L'élection du 27 janvier; Beaux-Arts: *La Faneuse*; Le pavillon de la Bolivie, à l'Exposition; Les expédients de M. Joseph Martin; Voyage en Sibérie orientale; M. Joseph Martin; M. V. Dicks, vainqueur du tir aux pigeons. — *Craig y Llynd Wrthaen*, nouvelle, par R. de Maricourt. — Théâtres, par Hyppolyte Lemaire. — Monde financier. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: Les élections du 27 janvier: Les abords du restaurant Durand. — Alexandre Cabanel; Cabanel sur son lit de mort; Les obsèques de Cabanel. — Beaux-Arts: *La Faneuse*. — Le soixantième anniversaire du roi de Suède et de Norvège. — Sibérie orientale;

Voyage de M. Joseph Martin; M. Joseph Martin. — Exposition universelle: La construction du pavillon de la Bolivie au Champ-de-Mars. — M. V. Dicks. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes

CONSEILS AUX MALADES

Demandez à l'Institut Dynamodermique, 7, rue Godot de Mauroy, à Paris, la brochure expédiée franco. Evitez les contrefaçons et les similitudes de nom. Seule, la méthode Dynamodermique, d'usage externe, employée dans les hôpitaux de Paris, a obtenu tous les suffrages des médecins et des malades pour la cure, en 30 nuits, de l'asthme, de la goutte, de la paralysie, de l'ataxie, des affections nerveuses, telles que épilepsie, chorée, danse de Saint-Guy, tremblements, tics nerveux, hystérie, etc.... L'Institut Dynamodermique traite aussi par correspondance et obtient les mêmes résultats que dans l'établissement. D^r DE MONPLAISIR.

AVIS

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir,

Reçoit pour le compte de M. Hue, sequestre, les versements échus et à échoir sur les Obligations à lots de Panama.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.

Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* contient dans son numéro du 31 janvier:

TEXTE. — A la barrière de Dalby, par M. A. P.

— Stanley et Emin-Pacha, par M. Paul Bourde.

— Le Gaz d'eau, par M. Gros. — Les Pléguin,

par M. Mathias Morhardt. — L'Exposition uni-

verselle, par M. Jean Guérin. — Chemins à

rails en bois dans l'antiquité, par M. F. Malapert.

— Nouvelle salle au Musée de Cluny, par

M. Alfred Darcel. — La duchesse de Galliera,

par M. A. Bardoux.

GRAVURES. — A la barrière de Dalby, à Skana

(Suède), par M. Hugo Salmson. — Portrait de

Stanley. — Le Gaz d'eau (2 gravures). — L'Ex-

position universelle: vue générale, détails (5

gravures), dessins de M. Fraipont. — La nou-

velle salle du Musée de Cluny, dessin de M.

Martin. — Établissements hospitaliers de Gal-

liera, dessin de M. Sellier.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur

BAISSE DE PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour

six personnes 4 fr. »

Hors ville » 90

Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre,

pour six personnes 90 cent.

Hors ville 80 —

Défiant toute concurrence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de

merchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à

un billet de tombola gratis.

1,000 numéros pour 3 gagnants:

1^o Une Magicienne; 2^o Un Vaisseau mar-

chant; 3^o Un Moulin tournant. Ces trois pièces

sont à musique et jouent des airs différents.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

Le VIN AROUD au Quina, au

Fer et à la Viande, est le médicament le plus

énergique pour combattre la CHLOROSE,

l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT

du SANG. Il convient aux personnes affaiblies

par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.
Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e GAGNAGE.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le **MERCREDI 6 février 1889**, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE,

EN 2 LOTS
AVEC FACILITÉ DE RÉUNION

D'UNE PROPRIÉTÉ

Sise à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, nos 5 et 7.

PREMIER LOT

Maison d'Habitation

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 5.
Mise à prix : 5,500 fr.

DEUXIÈME LOT

MAISON D'HABITATION

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 7.
Mise à prix : 9,000 fr.

Total des mises à prix : **14,500 fr.**

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué, 8, rue Cendrière.

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, dépositaire et rédacteur du cahier des charges. (80)

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

A L'AMIABLE

PETITE MAISON

Avec Jardin bien planté
DE 11 ARES

Au Pont-Foucharde.

S'adresser audit notaire. (118)

ON DEMANDE Un Ménage pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr en Bourg, à cent mètres de la gare.

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M^e LECOMTE.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Rue de la Petite-Bilange, n° 34, près la place du port Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (36)

A LOUER

Pour le 24 juin 1890,

GRANDE MAISON

Rue Cendrière, nos 16 et 18,

Ayant cour, jardin, remise, vaste écurie, servitudes, servant présentement de maison de commerce.

S'adresser à M. LE BARON, notaire, rue d'Orléans, 72, ou à M^e GAILLÉ, à Sainte-Anne de Nantilly. (15)

PÊCHE de l'ÉTANG de MARSON

M. ARNOU, pêcheur à Rou, fera la pêche de l'étang le dimanche 17 février et jours suivants.

La vente du poisson se fera sur place.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A VENDRE JUMENT noire, 1/2 1^m 58 haut. sang, 6 ans, trotant vite. S'adresser au bureau du journal.

Transfert d'Etude

L'ETUDE de M^e POIRIER, huissier à Allonnes, est transférée à Saumur, rue du Temple, n° 47.

JEUNE HOMME de 17 ans demande place dans une maison de commerce.

S'adresser chez M. BOURNÉ, loueur de voitures, place de la Bilange.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										
STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25		12 50	7 55	11 35			
Chartres			9 6	9 33	2 53	9 44	1 33			
Chât.-d-Loir.			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49			
Noyant-Méon.			11 29	12 54	3 9	7 36	1 13	5 31		
Liniers-Bou.					3 41	7 47		6 2		
Vernantes					3 36	7 49		6 13		
Blou					3 48	8 11		6 23		
Vivv					3 59	8 26		6 31		
SAUMUR										
(Orl.) (arr.)			12 27		1 29	4 10	8 30	1 48	6 42	
(Orl.) (départ.)			12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6 48	
Nantilly (arr.)			12 41			4 24	8 41		7	
SAUMUR										
(Orl.) (arr.)			12 41			4 36	8 51		7 11	
(Orl.) (départ.)					8 31	10 37		6 50		
Nantilly (départ.)					8 37	10 44		7 3		
Chacé-Varr.					8 48	10 52		7 9		
Brézé s.-Cyr.					9 9	11 1		7 17		
Montreuil					9 19	11 24		7 29		
Thouars					11 27	1 34	5 33	9 38	2 44	8
Niort					3 58	4 24	7 39	4 33	10 27	
Saintes						6 28	11 05		6 14	2 3
Bordeaux						9 19	3 36		9 02	4 34

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										
STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 15		8 20		3	
Saintes					7 15	8 18		11 39		6 26
Niort					9 32	10 20		2 5	3 30	8 10
Thouars					12 14	12 32		1 30	4 15	8 21
Montreuil					9 35	6 38		12 59	2 03	4 55
Brézé s.-Cyr.					9 55	7 18			2 38	1 18
Chacé-Varr.					10 07	7 27			2 46	5 22
Nantilly (arr.)					16 19	7 34			2 51	5 31
SAUMUR										
(Orl.) (arr.)					10 22	7 45			3 02	5 42
(Orl.) (départ.)					7 25	11 25			2 41	5 20
Nantilly (départ.)					7 38	11 36			2 53	5 33
SAUMUR										
(Orl.) (arr.)					7 47	11 44		1 29	3 01	5 41
(Orl.) (départ.)					7 57	11 54		1 37	3 05	5 45
Vivv					8 10	12 09			3 17	5 57
Blou					8 19	12 18			3 26	6 06
Vernantes					8 32	12 33			3 39	6 18
Liniers-Bou.					8 45	12 46			3 51	6 30
Noyant-Méon.					8 59	1	2 14	4 04	6 42	11 42
Chât.-d-Loir.					10 7	2 15	2 53	5 09	7 48	12 34
Chartres					2 20		5 31	9 37	12 4	3 22
Paris					5 25		8	11 50	2 27	5 10

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS										
STATIONS	Direc.		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes			10 45			6 10	8 40		12 07	3 10
Angers			2 19	6 30	8 44	11 19		2 57	5 35	9 55
La Ménitré			2 32	7 10	9 09	11 58		3 42	6 10	10 31
Les Rosiers				7 19	9 17	12 07		3 52	6 25	
St-Clément				7 36		12 14		3 59	6 32	
St-Martin				7 33		12 21		4 07	6 39	
Saumur (a.)				3 22	7 46	9 33	12 34		4 20	6 54
— (départ.)				3 27	7 52	9 37	12 38		4 31	7 10
Varennes					8 05	9 48	12 51		4 45	7 13
Port-Boulet				3 52	8 20	9 57	13 03		5 01	7 29
Langeais				4 36	8 50	10 19	14 05		5 46	8 08
Tours... arr.				5 05	9 42	11 05	15 23		6 35	8 51
Paris... arr.				10 39		3 00	8		2 35	4 01

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON										
STATIONS	Mixte		Omn.		Omn.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur			7 52	9 37		4 31		7 43	4 34	9 5
Port-Boulet			8 40	12 12		6 50		8 10	4 56	9 45
Chinon			9 04	12 50		7 14		9 04	7 06	10 30

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS										
STATIONS	Mixte		Omn.		Omn.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers			6 5	6 45		12 50		6 15		
Moncontour			7 41	13 48		2 27		8 22		
Loudun			8 42	1 46		3 4		9 24		
Montreuil (a)			9 21	3 24		4 38		10 9		
— (départ.)			9 29	4 25		5		9 30		
le Vaudelnay			9 40	4 46		5 10		9 41		
Baugé			9 50	5 30		5 19		9 52		
Doué			9 57	6 16		5 26		10 1		
Martigné			10 17	7 5		5 46		10 24		
Angers			11 46	9 50		7 10				

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS										
STATIONS	Omn.		Mixte		Omn.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers			4 30		7 30	11 48		5 57		
Martigné			6 1	8 26		11 13	</			